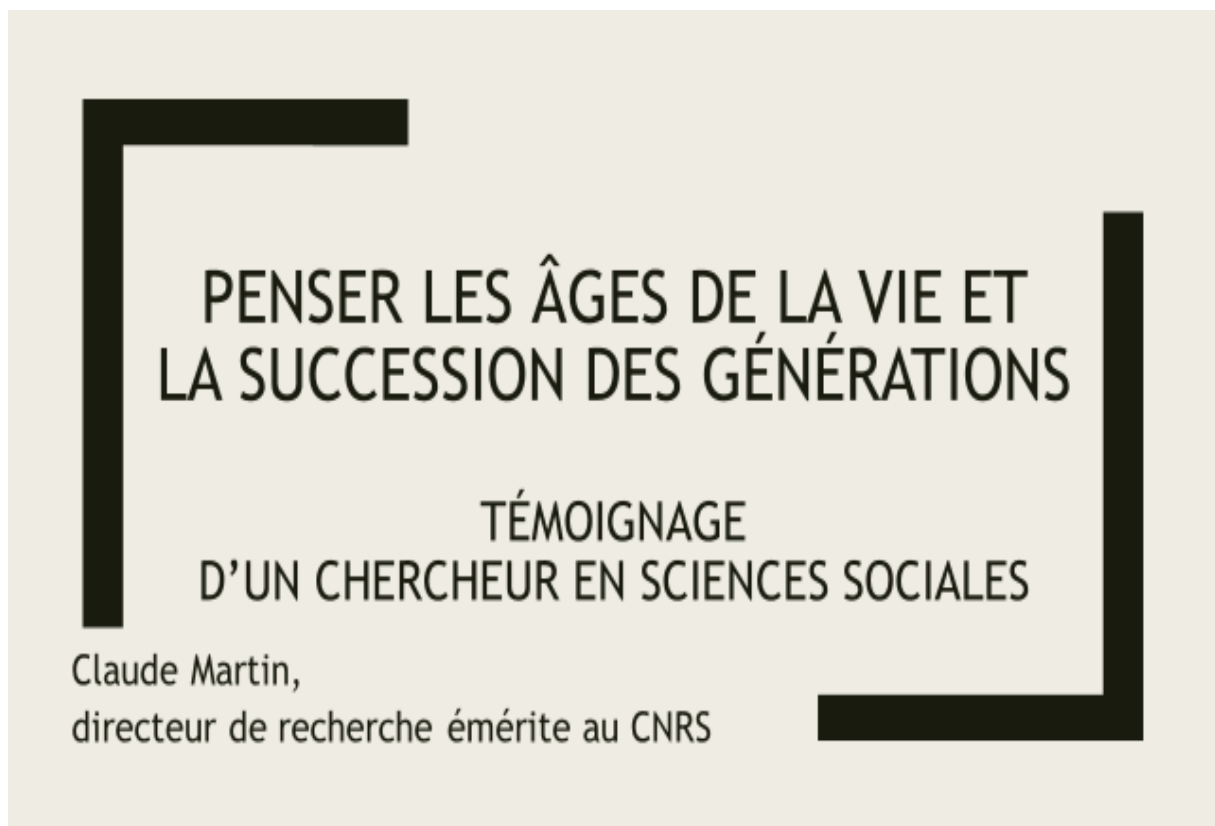


Séance plénière du HCFEA
Conférence de Claude Martin
23 janvier 2024



Je tiens tout d'abord à remercier les présidentes et le président des trois conseils du HCFEA pour leur invitation à m'adresser à l'ensemble des membres.

C'est un honneur mais aussi une lourde responsabilité, car il m'est difficile de considérer que mon expérience puisse être utile à chacun.e d'entre vous dans votre travail au sein de cette instance. Le disant, je vous avoue un peu mon syndrome de l'imposteur.

Mais vous jugerez sur pièce et j'espère trouver dans vos remarques, commentaires et questions, matière à me soigner.



S'expliquer sur ce titre par trop ambitieux

- Par « âges de la vie »
 - *je souhaite évoquer la manière dont on (re)pense les âges de la vie (en vue de bâtir une politique des âges et des transitions d'âge) ;*
- Par succession des générations
 - *je veux évoquer l'importance de tenir compte des changements sociétaux qui ont marqué la période qui va de la fin des années 1960 à aujourd'hui, renouvelant les priorités des problèmes à résoudre ;*
- D'où l'idée de témoigner
 - *à partir d'une trajectoire de recherche qui a été intégralement dédiée au périmètre des trois conseils du HCFEA : famille enfance et âge.*

Ce titre, pour insister sur la façon dont les changements économiques et sociaux intervenus depuis le début des années 1960 ont conduit à repenser les âges de la vie – des trois âges de la période des « Trente glorieuses » (enfance, âge adulte et 3^e âge), aux cinq âges d'aujourd'hui (s'ajoutent en effet aux trois âges, la jeunesse et un grand âge où se cumulent maladies chroniques et perte d'autonomie) – avec des transitions d'âge à la fois plus longues, plus floues et plus problématiques. Penser une politique des âges de la vie commence par ce premier constat.

Ces changements dans la pensée des âges tiennent bien entendu aussi à la succession des générations qui ont traversé ces changements de contexte social et économique (de la fin de la croissance et de la crise pétrolière à l'accélération et l'empilement des crises aujourd'hui, qu'elles soient économique, pandémique, climatique, géopolitique) ; d'où l'importance de procéder à une généalogie de ce qui fait problème. Il s'agit d'être conscients de ces évolutions qui ont parallèlement imposé une évolution des lectures du changement, sans oublier le fait que ce processus n'est pas dénué d'aller et de retour (*revival* ou reprise de formulations antérieures à propos aussi bien des problèmes que des solutions).

Par génération, il faut aussi entendre la succession de générations de chercheurs et de chercheuses en sciences sociales (génération qui s'impose dans les années 1960 avec des figures comme Bourdieu, Foucault, Castel, principalement pour ce qui me concerne ou encore pour d'autres Touraine, Crozier, Boudon, Mendras, etc. ; génération des *baby-boomers* formés dans les années 1970 et 1980 avec la diversification et la spécialisation des champs de recherche, nouvelles générations formées dans les années 1990, etc.). Toutes ces générations ont cherché à affiner leurs angles d'analyse, parfois en changeant de concepts principaux ou en les articulant, mais non sans s'inscrire dans des héritages. En somme, parallèlement aux changements sociaux opère un changement du contexte intellectuel, avec une reconfiguration de ce qui pose problème et des priorités sociales et politiques.

Précisons toutefois que l'usage de la notion de génération ne doit pas nous faire oublier qu'elle n'est pas à elle seule un angle pertinent pour appréhender les dynamiques sociales, au sens où elle doit être combinée avec celles de classes sociales, de genre et de cultures. La stratification dans le temps complexifie la stratification sociale. On peut ici donner l'exemple de l'analyse générationnelle de la classe ouvrière que proposent Gérard Noiriel ou Olivier Schwartz qui distinguent trois générations successives : la strate prolétarienne, la strate de déprolétarianisation et la strate de la précarisation, pour reprendre les termes de Schwartz.

Une trajectoire de recherche sur le périmètre du HCFEA

- Une formation en sciences sociales dans les années 1970
- Années 1980 : changements familiaux et politiques familiales
- Années 1990 : question de la dépendance des personnes âgées
- Années 2010 : deux chaires de recherche sur les questions du *care* et de l'enfance
 - sur le [Social care](#) (*Lien social et santé*) (soutien CNSA 2011-2015)
 - sur [Enfance, bien-être et parentalité](#) (soutien CNAF 2017-2019)
- Années 2020 : structuration d'un programme de recherche sur l'autonomie (PIA/France 2030)

Ma trajectoire professionnelle qui s'achève peut illustrer ce processus (succession de générations, renouvellement des problèmes soumis à la réflexion des sciences sociales au fil du temps, etc.) avec peut-être l'intérêt d'avoir exploré chacun des champs sur lequel travaille votre assemblée : la famille, l'enfance et l'avancée en âge, pour ne pas dire les âges avancés. Formé d'abord en psychologie dans les années 1970 et 1980, en France puis au Canada en études doctorales, je complète ma formation en sociologie et commence à travailler sur des enjeux émergents au tout début des années 1980 : les ménages monoparentaux et, en particulier, les inégalités de trajectoires post-séparation, que j'étudie dans ma thèse. Ces premiers travaux se sont prolongés par une analyse des changements familiaux et de leur régulation, articulant vie privée et interventions publiques, et sur la comparaison internationale des politiques familiales, en particulier sur les enjeux d'articulation vie familiale / vie professionnelle et de politique d'accueil de la petite enfance (*Early Childhood Education and Care*).

Dans les années 1990, j'aborde un nouveau chantier : la question du rôle de la famille et des proches dans le soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie en entreprenant avec Frédéric Lesemann, un collègue canadien, une comparaison internationale des travaux sur



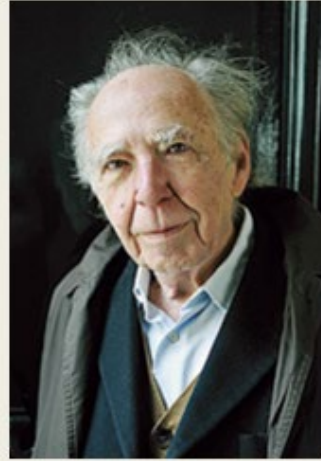
le sujet dans huit pays en Europe et en Amérique du Nord. Ce premier bilan se prolonge par l'analyse de la construction et des effets de la politique française en la matière (avec la création de prestations sociales dédiées : prestation expérimentale dépendance, prestation spécifique dépendance, allocation personnalisée à l'autonomie) puis la comparaison des régimes d'État social sous l'angle de l'articulation entre solidarités privées et publiques.

Suivront le financement de deux chaires de recherche, la première sur le *Social Care* que j'ai traduit par « Lien social et santé » soutenue par la CNSA ; la seconde sur la thématique « Enfance, bien-être et parentalité » avec le soutien de la Cnaf. Ce dernier chantier m'a beaucoup occupé pour étudier en même temps la montée en puissance de cette thématique du bien-être et de sa mesure, promue par diverses organisations internationales comme l'OMS et l'OCDE, mais aussi la question du rôle des parents et des mesures dites de soutien à la parentalité émergentes dans les années 1990, renouvelant les approches d'éducation des parents, et surtout des mères, qui avait dominé l'entre-deux-guerres, jusqu'à l'émergence après-guerre et l'explosion jusqu'à aujourd'hui du marché du conseil aux parents.

J'ai dédié la dernière étape de ma vie professionnelle à l'administration de la recherche avec la conception et la mise en œuvre d'un programme prioritaire de recherche (PPR) sur l'autonomie dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir (PIA), soit un programme de 30 millions d'euros destinés à soutenir et renforcer la recherche interdisciplinaire sur cet enjeu d'autonomie, que ce soit pour les personnes âgées ou pour les personnes handicapées. J'en donnerai un aperçu à la fin de cette présentation.

Cette trajectoire est le résultat d'une multitude d'interactions et d'échanges. Mais trois facteurs ont joué un rôle crucial : l'évolution de la demande sociale adressée aux sciences sociales entre l'apparition à la fin des années 1970 et au début des années 1980 des questions soulevées par la monoparentalité jusqu'à celle de la définition d'une politique publique de l'autonomie ; l'internationalisation de la recherche dans ces domaines, soutenue notamment par les programmes cadre de recherche et développement technologique (PCRDT) de l'Union européenne, mais aussi par des programmes internationaux comme le programme *Open research area*, et enfin des héritages intellectuels.

Des héritages intellectuels : penser le changement par une généalogie de la question sociale



Dans ce parcours, je dois beaucoup à une multitude de figures des sciences sociales en Europe qu'il serait trop long d'énumérer ici. Mes dettes sont nombreuses à cet égard, en particulier avec des chercheuses dans le champ des *social policy studies* (je ne mentionnerai ici qu'un nom particulièrement important, Jane Lewis). Mais il doit aussi beaucoup au compagnonnage que j'ai entretenu depuis le milieu des années 1980 et jusqu'à sa disparition avec un sociologue français qui a marqué les réflexions aussi bien sur le traitement social de la maladie mentale que sur la généalogie de la question sociale. Un sociologue généraliste à l'écoute des défis de son temps, de la santé mentale à la question sociale en passant par une sociologie du travail, un « maître sans disciple », comme l'a qualifié François Dubet, pour moi un directeur de thèse qui m'a toujours incité à « penser par moi-même ».

Un sociologue qui a réfléchi toute sa vie aux conditions d'une vie suffisamment bonne, d'une vie meilleure, d'une individualisation qui ne soit pas simplement une promesse intenable pour ceux dont les « trajectoires sont un peu tremblées », comme il disait. Comment ne pas être frappés plus de dix ans après sa disparition par le caractère visionnaire de ses analyses, qu'il s'agisse de la place qu'occupent aujourd'hui les discussions sur le risque, le bien-être, le développement personnel, l'activation, l'*empowerment*, l'investissement social (pour éviter des dépenses sociales dans vingt ans), sans parler des thématiques de l'autonomie (comme projet) ou de l'individualisation, déjà parfaitement dépliée dans son ouvrage « La gestion des risques », publié en 1981.

« Plus de passé, ni d'histoire, ni d'avenir, ni de théorie. Tout est étalé dans l'éternel présent de la rationalité technique... où le développement de soi consiste à maximiser ses capacités productives, à être performant dans le travail, la sociabilité, le sport ou la jouissance », écrivait-il par exemple.

Dans son maître-ouvrage de 1993, « Les métamorphoses de la question sociale. Une histoire du salariat », Robert Castel affine encore sa lecture du temps présent en explorant son



épaisseur historique. Au fil de cette généalogie du social, il souligne ce qui permet à l'individu, surtout celui qui ne dispose pas de biens et de propriétés matérielles, « de tenir debout », à savoir ses droits sociaux, sa « propriété sociale ».

J'ai mesuré au cours de ma trajectoire ce que devaient les analyses dominantes dans ma discipline au moment et au contexte où elles ont été produites. Les générations se succèdent et redéfinissent les contours de leurs modes d'analyse.

Changer de concepts pour penser les changements (Castel)

- « Le présent ne se réduit pas au contemporain. Il y a une épaisseur du présent... »
- « La spécificité de la sociologie est de prendre en charge l'analyse de ce qui apparaît problématique dans cette configuration actuelle des rapports sociaux pour l'élucider à partir de son histoire. »
- Une orientation sociologique peut être interprétée comme une entreprise systématique pour penser le changement dans toute son ampleur.
- « Le sociologue est aussi un citoyen engagé dans la prise en charge des problèmes sociaux. »
- « Nous sommes à une certaine phase de cette dynamique du nouveau régime du capitalisme dont le moins que l'on puisse dire c'est que, de crise en crise, elle est loin d'être stabilisée... de quoi alimenter toutes les angoisses, tous les discours catastrophistes sur la "société du risque" » et toutes les recherches éperdues de sécurité. »

C'est particulièrement vrai pour penser les changements familiaux entre la période où ces changements étaient d'abord interprétés par les sciences sociales (des années 1960 et 1970) comme l'émancipation d'un devoir être social pétri de rapports de domination : domination d'un sexe sur l'autre (la domination masculine), domination de certaines classes sociales sur d'autres (la reproduction sociale). D'où l'opposition frontale entre une lecture conservatrice (pour cette lecture, c'est précisément le changement qui pose problème) et progressiste (qui a fait de la famille un front de luttes).

Dans les années 1980, émergent de nouvelles demandes sociales adressées aux sciences sociales. Le défi était de montrer comment les inégalités se nichent dans ces trajectoires qui pour certains et certaines étaient émancipatrices et pour d'autres, plutôt une accumulation de vulnérabilités (économiques et relationnelles). C'est le cœur de la question posée à l'époque par les ménages monoparentaux, ce qui m'a fait dire que la question familiale était une composante de la question sociale, dans mon étude des trajectoires post-divorce.

Le contexte actuel a profondément changé par rapport à ces années 1960 et 1970. Comme le disait si bien Castel avec son idée de « montée des incertitudes » : « c'est une différence fondamentale par rapport à la situation qui prévalait dans les années critiques (entendez de la

sociologie critique) pendant lesquelles nous vivons dans la croyance ou l'illusion que demain serait meilleur qu'aujourd'hui ».

Que dire ainsi de ce nouveau déterminisme, non plus social mais parental, qui laisse entendre que la plupart des problèmes sociaux de notre présent sont le résultat d'une défaillance parentale, d'une incompétence parentale. Si le déterminisme social de la reproduction était un phénomène collectif et politique, le déterminisme parental se limite aux interactions entre parents et enfants et appelle une rééducation, un ciblage sur des comportements, une dépolitisation au profit d'une avalanche d'injonctions en provenance d'une armada d'experts, souvent en contradiction les uns avec les autres.

Pour avancer et chercher sans cesse à renouveler notre regard, il me semble que nous devons à la fois être conscients d'un certain nombre d'obstacles, mais aussi d'un certain nombre d'avancées.

Des obstacles pour aborder transversalement les âges de la vie (famille, enfance et âge)

- Le problème de la segmentation des savoirs
 - Difficultés d'articuler travaux sur l'enfance, la jeunesse, les transitions à l'âge adulte (face au marché du travail), et sur la vieillesse et en particulier la perte d'autonomie, sans parler des approches par pathologies chroniques (maladies dégénératives en particulier) ;
- Difficultés de penser ensemble travail productif et travail de reproduction
 - Avec le rejet des perspectives de recherche ayant recours à l'idée de politiques du *care* ;
- Difficultés à redéfinir les frontières des politiques conçues depuis plus d'un siècle comme relevant des politiques de la famille
 - Séparées des politiques d'éducation, de la vieillesse, de l'égalité entre les sexes, etc.

Un de ces obstacles réside déjà dans la segmentation des savoirs qui en se spécialisant nous conduisent à négliger les interactions entre ces secteurs de recherche, ces *studies* (*family, childhood, elderly studies*). Et au-delà, il est impossible de penser les changements familiaux sans mobiliser les changements qui sont intervenus dans la sphère du travail et de l'emploi. En ce sens, les changements familiaux sont plutôt un résultat qu'une source ou une cause. À le négliger, on renvoie l'analyse de la famille à l'étude des seules interactions intrafamiliales.



Les avancées depuis 30 ans

- Intensification du débat dans le champ des recherches sur les réformes et la comparaison des systèmes de protection sociale
 - À propos de « nouveaux risques sociaux »
 - À propos des enjeux de *care* et de division du travail de *care*
 - À propos de la logique d'investissement social
 - À propos de la définition d'une politique de l'enfance
- Évolution des périmètres des risques sociaux
 - Thématique du 5^e risque
 - Enjeux de conciliation vie familiale - vie professionnelle
 - Débat sur de nouvelles formes de protection privilégiant une protection des trajectoires des individus

Les avancées sont cependant significatives. La question des anciens risques sociaux, tels qu'abordés par un François Ewald en son temps, ou par Robert Castel dans sa lecture de la genèse de la société salariale, se référait à l'identification de risques justifiant le maintien du revenu du travailleur (le *male breadwinner*) : risque accident du travail, risque vieillesse et droit à une pension de retraite, risque maladie (au départ surtout de l'indemnité journalière) et risque de perte d'emploi. Le risque famille n'est pas au départ vraiment pensé comme tel, mais comme un sursalaire en fonction des bouches à nourrir. Mais il est difficile de parler en termes de risque. Il faudra attendre les années 1980 et 1990 pour qu'un « risque famille » soit perçu en tant que tel. Je peux témoigner de cette période puisque précisément, j'ai commencé ma carrière de chercheur en sociologie sur ce sujet au début des années 1980.

Ces « Nouveaux risques sociaux » (NRS) ne faisaient pas partie de la construction des risques sociaux avant le début des années 1980. On peut en mentionner quelques-uns : élever seul son ou ses enfants (ménages monoparentaux et précarité) (risque famille) ; ne pas parvenir à concilier vie professionnelle et charges de soins ; avoir un faible niveau de qualification (risque d'exclusion durable de l'accès à l'emploi et au revenu) ; avoir un parent en perte d'autonomie et en demande d'aide et de soin (risque soins de longue durée).

Cet ensemble de NRS bousculent incontestablement la définition du modèle d'action publique en direction des familles / des ménages / des individus dans les familles.

Un changement de régimes de l'État social à l'échelle européenne

- Penser ensemble un double changement : du marché du travail et de la famille.
- Des défis :
 - *un nouveau contrat de genre qui impose une nouvelle répartition des tâches et du travail de care ;*
 - *Un nouveau contrat entre les générations.*
- Génère la question des « nouveaux risques sociaux »
- Émergence des enjeux de *care* (derrière la discussion à propos des personnes vulnérables)
- Fin/limites du modèle du travailleur protégé et des droits dérivés de ses ayants droits (voir les propositions avancées par le groupe Castel, Gazier, Palier, Périvier dans leur ouvrage *Refonder le système de protection sociale*, Presses de Sciences Po, 2014)

Comme le défendaient ensemble, il y a déjà dix ans, Hélène Périvier, Bernard Gazier, Bruno Palier et Robert Castel, « *Le système de protection sociale actuel ne couvre pas l'ensemble des risques auxquels une personne est confrontée au cours de sa vie... De nouvelles politiques doivent permettre d'accompagner les projets de vie et les projets professionnels de chaque individu à chaque période de sa vie et pour l'ensemble des périodes de transition, parmi lesquelles on citera l'entrée sur le marché du travail, la prise en charge des jeunes enfants, les périodes de formation et la prise en charge des personnes âgées dépendantes* » (p. 79).

Quelles pistes pour les travaux du HCFEA ? Beaucoup d'entre elles vont sont familières. Les chantiers sont nombreux et en grande partie connus de longue date, comme celui de l'amélioration des conditions d'accueil de la petite enfance et du partage de celles-ci entre les parents et la collectivité.

On sait depuis longtemps dans les comparaisons que le système de congé parental adopté en France au milieu des années 1990 est très insuffisant. Sur ce plan, la France est clairement en retard depuis des années par rapport à un nombre croissant de pays européens. Ce congé est mal réparti entre les femmes et les hommes et surtout entre les milieux sociaux, car il est trop mal rémunéré. Ce sont donc les femmes les moins bien positionnées sur le marché du travail qui utilisent ce dispositif, au risque d'être de plus en plus éloignées du marché du travail, et donc de l'autonomie et des protections que fournit l'emploi. L'idée de raccourcir ce congé, de mieux le rémunérer et de l'assortir d'un incitatif pour mieux le répartir entre les mères et les pères est connue depuis des décennies. Il semble que l'on soit (une fois encore) à l'aube d'une réforme en la matière.



Quelques exemples de pistes sur les chantiers du HCFEA ?

Sur la question familiale

- Améliorer la conciliation et s'aligner sur des formules adoptées dans un nombre croissant de pays européens
- Améliorer l'accompagnement des parents dans leur travail éducatif et de soins
- Tenir compte de nouvelles configurations intergénérationnelles de la famille



Concevoir une politique universelle de parentalité qui tienne compte de la situation contemporaine. À ce niveau, on ne peut que se désoler de la manière dont a été récemment formulé le problème en combinant une vision punitive, passéiste et une responsabilisation accrue. Pour avancer vers une politique universelle en ce domaine, il faut commencer par éviter de reprendre une logique qui se focalise sur la culpabilisation des parents ou de cibler des parents défaillants. Car, dans l'immense majorité des cas, les parents espèrent le mieux pour leur progéniture et font de leur mieux avec les contraintes qui sont les leurs. Formuler une politique universelle, c'est donc s'adresser au plus grand nombre et en tenant compte des inégalités de la condition parentale : autrement dit un universalisme proportionné. Une politique dans ce domaine doit prendre au sérieux ce qu'attendent des parents qui ont besoin de fluidifier leur quotidien en termes de temps consacré à autrui. N'oublions pas que l'on peut être pauvre économiquement, pauvre relationnellement (avec un réseau réduit et peu « supportif ») mais aussi pauvre temporellement (car on ne dispose pas d'un temps suffisant pour dégager du temps pour travailler, du temps pour autrui, du temps pour soi).

L'idée d'accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soin dispose donc d'un grand nombre de leviers. Mais se limiter à contrôler et punir des parents, qu'on les qualifie de défaillants ou de débordés, ne peut suffire à concevoir une politique à la mesure des défis.

Les questions générationnelles sont inscrites dans les enjeux familiaux contemporains. Deux phénomènes sont une fois encore bien connus : d'une part, l'allongement de la cohabitation entre les parents et leur enfants devenus de jeunes adultes, du fait des difficultés d'accès au logement et à l'emploi, ce qui n'est pas sans conséquence, sans l'ombre d'un doute, sur la constitution d'une nouvelle famille et les projets de fécondité et d'autre part, l'importance du temps que consacrent les enfants et surtout les filles à partir de la quarantaine ou plus souvent au-delà de 50 ans à leurs parents confrontés à la perte

d'autonomie. Cette charge de travail, cette charge mentale mal répartie entre les sexes une fois encore modifie très clairement les conditions de cette nouvelle transition du fait de l'avancée en âge des générations nombreuses du *baby-boom*.

Mais sur la transition vers l'âge adulte, il est manifeste que nos politiques en tuyaux d'orgue ne facilitent nullement cette transition et que des mesures sont susceptibles d'améliorer grandement cette situation.

Parmi les défis sur l'enfance : la montée de la souffrance psychique


RAPPORT HCFEA 2023 : « QUAND LES ENFANTS VONT MAL : COMMENT LES AIDER ? »

Le rapport HCFEA alerte sur la **montée de la consommation de médicaments psychotropes par des enfants et adolescents.**

« Il ressort des différents rapports récents un ensemble de tendances qui créent pour l'enfant en souffrance psychique un « effet-ciseau » : **appauvrissement de l'offre de soin d'une part, augmentation de la demande de soin d'autre part, avec pour conséquence un déficit de prise en charge au détriment de l'enfant et de sa famille** »

Une publication à venir :
 C. Martin et K. Diter (eds) : *Le bien-être de l'enfant à l'école. Un problème social.* Édition ISTE et Wiley, collection « éducation et société », 2024

Des symptômes émergents :
le retrait social des jeunes



Une piste à laquelle s'emploie avec vigueur le conseil de l'enfance et de l'adolescence consiste à penser une politique de l'enfance qui dépasse une vision restrictive de l'investissement social : c'est-à-dire une vision qui ne se concentre que sur les dépenses évitées dans vingt ans du fait des investissements aujourd'hui dans l'enfance. Une politique de l'enfance ne peut se limiter à préparer l'adulte en devenir, mais doit faire une place croissante aux conditions dans lesquelles vivent aujourd'hui, *hic et nunc*, les enfants : lutter contre leur pauvreté, mais aussi lutter pour leur bien-être et contre les symptômes émergents et en particulier ceux qui se manifestent au cours de la vie scolaire. De ce point de vue le travail réalisé par le Conseil de l'enfance sur la montée de la souffrance psychique chez les enfants est particulièrement remarquable et préoccupant de mon point de vue et fait écho à des travaux que nous avons menés sur des symptômes émergents comme le retrait social des adolescents et jeunes adultes, des *hikikomori* à la française qui font l'expérience d'un confinement à la fois résolu et subi, car ils préfèrent ne pas entrer dans le monde de leurs contemporains adultes.

Un autre chantier concerne la question du bien-être des enfants et des jeunes à l'école pour trouver un chemin afin de réduire le gap entre le niveau de l'investissement public dans une politique d'éducation et la performance des élèves français, mais aussi entre ce même investissement et leur bien-être ressenti à l'école.

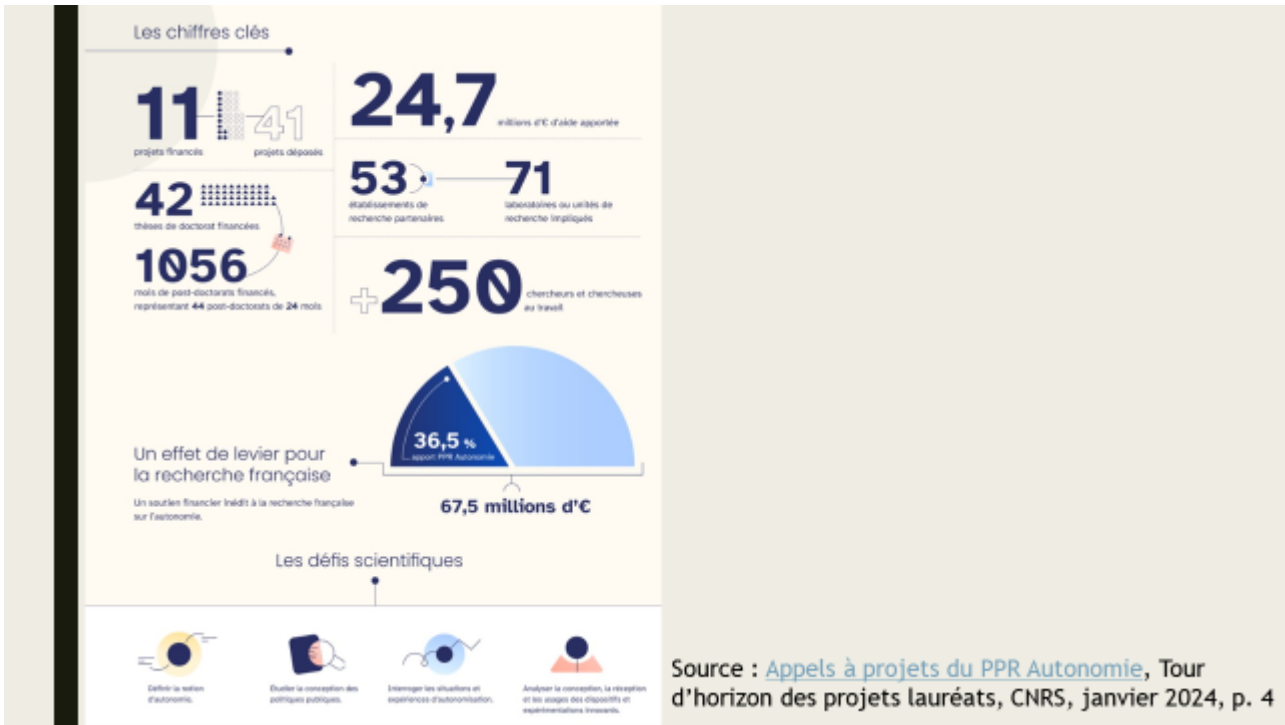


Sur l'autre bout de la chaîne des âges, je souhaite rapidement présenter quelques informations sur le Programme prioritaire de recherche (PPR) sur l'autonomie, ce programme du PIA 3, qui représente aujourd'hui un dispositif majeur de financement de la recherche orientée par les pouvoirs publics. Nous avons abordé le PIA 4 aujourd'hui avec plusieurs milliards d'euros dédiés à terme à une série de chantiers prioritaires de recherche concernant des enjeux majeurs (l'eau, l'hydrogène, les défis climatiques, etc.). Mais parmi ces défis, la décision a été prise de dédier une importante enveloppe de recherche sur les enjeux d'autonomie, que ce soit celle qui concerne les personnes âgées ou les personnes handicapées ou en situation de handicap.

Les diapos qui suivent vous donnent un aperçu de ce chantier que j'ai eu l'honneur de diriger entre 2020 et 2023 et que je continue de suivre en tant que président de son conseil scientifique. Cette vaste opération va se déployer dans les cinq années à venir avec le travail de 11 *consortia* de recherche, mobilisant près de 250 chercheurs et chercheuses de multiples horizons disciplinaires et en lien avec des recherches menées avec des partenaires étrangers dans plusieurs continents.

Programme prioritaire de recherche (PPR) sur l'autonomie

- En 2021 et 2022, l'Agence nationale de la recherche (ANR) a lancé **deux appels à projets** (AAP) dans le cadre du PPR Autonomie (vieillesse et handicap).
- Ces appels visent à **renforcer durablement la recherche française** dans ce domaine grâce à la mobilisation de moyens financiers d'une ampleur inédite.
- Ces opérations de financement, à travers les projets de recherche sélectionnés, permettent **la production de connaissances nouvelles et originales, croisant les approches disciplinaires** des sciences humaines et sociales dans leur diversité, en dialogue avec les sciences de l'ingénieur et les sciences de la santé.
- Les projets lauréats de ces appels ont pour ambition de **dépasser les approches cliniques, médicales ou médicotechnologiques** du handicap et de la vieillesse en inscrivant les travaux de recherche dans une feuille de route scientifique construite autour du concept central de l'« autonomie ».
- <https://ppr-autonomie.com/les-projets-finances/>



Voici la liste des projets soutenus :

<p>AtOrI</p> <p>DIR. : OLIVIA GROSS DURÉE : 3 ANS</p> <p>Caractérisation des interventions autonomisantes dans l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées.</p>	<p>Aurelia</p> <p>DIR. : LOÏC TRABUT DURÉE : 5 ANS</p> <p>Régimes d'autonomie dans le soin de longue durée : instrumentation et territoires.</p>	<p>AUVI</p> <p>DIR. : BENOÎT EYRAUD DURÉE : 5 ANS</p> <p>Ancrer l'autonomie de vie — Une approche pragmatiste par les droits humains.</p>
<p>COMPAC</p> <p>DIR. : PHILIPPE MARTIN DURÉE : 5 ANS</p> <p>Approches comparées des politiques de l'autonomie.</p>	<p>HILAUSENIORS</p> <p>DIR. : LAURENT NOWIK DURÉE : 5 ANS</p> <p>Habitats Intermédiaires — Logements — Autonomie — SENIORS.</p>	<p>INNOVCARE</p> <p>DIR. : SÉBASTIEN LECHEVALIER DURÉE : 5 ANS</p> <p>L'innovation tirée par le care : le cas des soins aux personnes âgées en France et au Japon.</p>
<p>KAPPA</p> <p>DIR. : ROMÉO FONTAINE DURÉE : 5 ANS</p> <p>Conditions d'accès aux aides et politiques publiques de l'autonomie. Origines, implications et perspectives d'évolution de la segmentation par âge.</p>	<p>LivACT</p> <p>DIR. : LUCIE DALIBERT DURÉE : 5 ANS</p> <p>Vie et vieillir avec des maladies chroniques et des dispositifs technologiques : Sers, pratiques et recompositions de l'autonomie au fil du temps.</p>	<p>Models of Autonomy</p> <p>DIR. : ARCHANA SINGH-MANOUX DURÉE : 4 ANS</p> <p>Une approche sociale, économique et mathématique de l'autonomie dans le vieillissement.</p>
<p>Pre.S.Age</p> <p>DIR. : RAPHAËL ZORY DURÉE : 5 ANS</p> <p>Parcours personnalisé de prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées : accessibilité, empowerment et adaptations à l'environnement.</p>	<p>PRESPOL</p> <p>DIR. : ANNE REVILLARD DURÉE : 5 ANS</p> <p>Promouvoir l'autonomie économique des personnes handicapées par les politiques d'emploi et les politiques sociales.</p>	



L'étendue des champs disciplinaires, mais aussi leur combinaison dans les différents projets :

<p>Santé publique et sciences de la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aurelia • AtOri • HILAUSENIORS • INNOVCARE • KAPPA • LivACT • Models of Autonomy • Pre.S.Age • PRESPOL <p>Sociologie et anthropologie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aurelia • AUVI • COMPAC • KAPPA • HILAUSENIORS • INNOVCARE • LivACT • Pre.S.Age • PRESPOL 	<p>Économie et sciences de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> • AtOri • Aurelia • AUVI • COMPAC • KAPPA • HILAUSENIORS • Models of Autonomy • PRESPOL <p>Sciences politiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aurelia • AUVI • COMPAC • KAPPA • Pre.S.Age • PRESPOL <p>Droit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aurelia • AUVI • COMPAC • LivACT • PRESPOL 	<p>Epidémiologie et statistique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aurelia • HILAUSENIORS • KAPPA • Models of Autonomy • PRESPOL <p>Psychologie</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUVI • COMPAC • HILAUSENIORS • INNOVCARE • Pre.S.Age <p>Géographie et urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aurelia • COMPAC • HILAUSENIORS • Pre.S.Age • PRESPOL <p>Démographie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aurelia • COMPAC • KAPPA • PRESPOL 	<p>Sciences de l'éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> • AtOri • AUVI • PRESPOL <p>Ingénierie et robotique</p> <ul style="list-style-type: none"> • INNOVCARE • LivACT • Pre.S.Age <p>Informatique / Mathématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Models of Autonomy • Pre.S.Age • Aurelia <p>Philosophie et éthique</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUVI • LivACT <p>Histoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • KAPPA <p>Sciences information / communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • LivACT
---	--	---	--

Et enfin les principaux mot-clé :

Handicap • Environnement social • Care • Politiques publiques • Vieillesse

- Santé • Habitat • Participation • Accessibilité
- Comparaison internationale • Innovation • Emploi
- Pratiques professionnelles • Expérience de vie
- Prévention • Technologies • Coconstruction des savoirs
- Accès aux droits • Inégalités • Inclusion • Aidants

Démarches scientifiques

- Interdisciplinarité • Science ouverte
- Partenariat • Entretiens • Analyses territoriales
- Enquêtes et analyses statistiques • Observations de terrain • Évaluations

Ce programme se déploie aussi en lien avec de nombreuses collaborations internationales. Une première conférence internationale aura lieu en octobre 2024 pour permettre de renforcer les liens déjà établis, au-delà des partenaires internationaux des différents projets, avec plusieurs programmes de recherche de même ampleur qui ont été mis en œuvre dans de nombreux autres pays et notamment le Royaume-Uni, la Finlande, la Suède, la Suisse.

Repenser le périmètre des politiques pour intégrer les transitions d'âge

- Repenser l'interprétation des changements familiaux en lien avec les changements qui ont affecté le travail et l'emploi (réencadrer la question familiale dans la question sociale).
- Penser les transitions d'âge (enfance, jeunesse, transitions de l'âge adulte [trajectoires professionnelles et de santé], entrée dans la vieillesse épaulée...).
- Discuter l'idée d'investissement social : privilégier dans les évaluations les *social returns* (la question du bien-être et de ses indicateurs) sur les *economic returns* (les dépenses évitées dans vingt ans).
- Promouvoir une société du *care* (valoriser les fonctions de solidarité et d'entraide).

J'espère que ces quelques éléments pourront servir les réflexions que vous menez au sein du Haut Conseil de la famille de l'enfance et de l'âge. Nombre des recherches menées au cours de ces dernières décennies insistent tout particulièrement sur le besoin de décloisonnement des champs pour mieux saisir les fortes interactions qui président aux changements dans la sphère privée à partir des transformations qu'a connues le secteur du travail et de l'emploi. Une attention accrue doit être accordée également aux transitions d'âge qui constituent à n'en pas douter des moments de tensions qui mettent à l'épreuve nos politiques publiques qui peinent souvent à répondre de manière dynamique à ces évolutions. J'insisterais enfin sur l'importance de la discussion qu'a engendrée dans les milieux académiques le recours à la notion d'investissement social au cours de la dernière décennie, avec de nombreux commentaires qui insistent sur les limites d'une perspective qui se centre souvent sur les économies (*economic returns*) que permettent de réaliser ces investissements dans un futur proche (une génération), aux dépens d'une approche qui se focalise davantage sur la dimension sociale de cette stratégie (*social returns*), en termes de qualité de vie, de bien-être et d'intégration sociale.

Merci de votre attention,

Claude Martin



Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle.

Retrouvez nos dernières actualités sur

www.hcfea.fr



Le HCFEA est membre du réseau France Stratégie (www.strategie.gouv.fr)

Adresse : 78-84 rue Olivier de Serres, Tour Olivier de Serres, CS 59234, 75739 PARIS cedex

